



PERMANENCES MAIRIES PENDANT LES CONGÉS D'ÉTÉ

Du lundi 4 août au vendredi 15 août inclus,

la mairie déléguée de Chail sera ouverte uniquement les lundis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La mairie déléguée de Sompt sera fermée sur toute cette période.

Les deux mairies déléguées seront complètement fermées
la semaine du 18 au 22 août inclus.

Reprise des horaires habituels à partir du lundi 25 août.

En cas d'urgence, merci de contacter Mr le Maire au 06.62.84.41.80

Ou Mr le Maire délégué au 06.64.24.96.86